



# Comité Départemental de Tir à l'Arc De la Savoie

## Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire du Jeudi 25 janvier 2024 à 20h00



### Membres présents :

MARISCALCO Dino - LAPOSTOLLE Catherine - PERRIN Manuel -  
MICHELLAND Sylviane - BRISSET Romain -



### Absents excusés :

RENARD Sylvain / PCDA



### En visio :

GUELPA Philippe - MAUDUIT Michel - GUIBERT Chantal



### Invités :

PELLISIER Thérèse, PCRA + représentant Evelyne GLAIZE, présidente de la  
Région RA



### Clubs présents ou représentés :

MARISCALCO Dino / Barberaz  
GUELPA Philippe / Bourg St Maurice  
LHERMINIER Thierry / Albertville  
SCHNEIDER Dylan / Ugine  
CHARNAY Jean-Paul / Challes Les Eaux  
DIAS Mélissa / Le Bourget Du Lac  
VIDONI Marie-Christine / Barby  
DUCROS Jérôme / Barby  
GUIGNARD Philippe / Aix Les Bains  
DEGROTHUS Ingeborg / Aix Les Bains  
CHALOT Jean-Daniel / Aix Les Bains  
BOUDET Francis / Chambéry  
PAPIN Dominique / Argentine  
PAYEN Mickael / Argentine  
BRISSET Romain / St Alban Leysse



Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale extraordinaire peut avoir lieu.  
La Séance commence à 22h35.

### Ordre du Jour :

- Mise en conformité des statuts du Comité départemental



Comité Départemental Tir à l'Arc de Savoie - 90 rue Henry Oreiller 73000 CHAMBERY

Agrément sport n° 73 CDS 2503 – Siret n° 387 359 720 000 18

<http://arc-cd73.sportsregions.fr/>



## Comité Départemental de Tir à l'Arc De la Savoie

### ❖ Présentation des modifications :

- Comité Directeur est remplacé par Conseil Administratif
- Plus de délégué de CD à l'G de la FFTA à partir de l'an prochain
- Il n'y a plus de membres de droit
- AG 2024 du CD devra avoir lieu entre septembre et décembre 2024
- Les membres du Conseil d'administration seront élus.
- Prochaine AG = les présidents de clubs + 15 personnes élus. Le président de club garde son droit de vote lors de l'AG et le nombre de voix par club reste identique
- Nombre de réunions du CA de 3 à 5 par an mais le bureau pourra en faire autant qu'il a besoin.
- Nombre de voix non modifié ⇒ Toujours au prorata du nombre d'adhérents.
- Une personne rémunérée par le CD ne peut entrer au CA pour éviter tout conflit d'intérêt. Les professionnels peuvent être à voix consultative.
- La composition du CA sera de 15 personnes au maxi et de 4 au mini. Différentes recommandations sont faites, notamment sur le nombre de personnes d'un même club. Cette partie est modifiable donc, possibilité de préciser "- 50% du même club".

**Vote à l'unanimité, sans abstention, ni opposition.**

**Les nouveaux statuts sont adoptés et entrent en vigueur le jour même, soit le 25 janvier 2024.**

**Séance levée à 23h00**

### Secrétaires:

Thérèse PELLISSIER

Chantal GUIBERT

### Président du CD:

Dino MARISCALCO